

RAPPORT DE LA COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION – FA » concernant la demande de crédit DES 22-2019-58 pour la commission DES

Lors de la séance ordinaire du 29 mai 2019, les membres de la commission « Finances et Administration » ont pris connaissance de la demande de crédit pour la construction d'un terrain de Padel.

Des commissaires souhaitent connaître le contenu du leg du terrain sur lequel sont construits les terrains de tennis. En effet, selon certains commissaires, le leg précise que le terrain doit uniquement être utilisé pour du tennis, ce qui empêcherait la transformation en terrain de Padel.

Il ne ressort pas clairement du rapport si le terrain de mini-tennis est actuellement réservé aux membres, ce qui expliquerait sa faible utilisation, ou s'il peut être utilisé gratuitement. Il n'est pas non plus clair si le terrain est transformé en terrain de Padel restera/sera accessible aux personnes non-membres.

Une commissaire se demande si le coût de l'éclairage sera un investissement supplémentaire à la charge de la commune.

Les commissaires décident par 5 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, de renvoyer la demande à la commission DES pour obtenir des réponses aux trois questions auxquelles les commissaires n'ont pu trouver de réponse dans le rapport, soit :

- 1) Que dit le leg ?
- 2) Le terrain est-il libre d'accès ? Le sera-t-il après ?
- 3) Le coût de l'éclairage sera-t-il à la charge de la commune ?

Bernex, le 2 juin 2019

La rapporteuse

Aurélie Friedli